



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC au sujet d'une DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT

Sur la commune de PEYNIER

La demande de défrichement suivante enregistrée sous les références **DEF-20-290-072**

Demandeur	Monsieur le Maire BURLE Christian pour le compte de Commune de Peynier
Terrain	Commune de PEYNIER, parcelle(s) AM 2, 3, 6, 15 à 17, 42, 44 à 47, 104 à 108
Demande	Défrichement de 8ha 69a 70ca en vue de la réalisation d'une plantation de vignes et d'oliviers à la marge.

est soumise à une procédure **de participation du public par voie électronique** conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement.

Celle-ci se déroulera du 14/10/2021 au 14/11/2021 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande d'autorisation avec étude d'impact et les avis des services consultés sera mis à la disposition du public par voie électronique sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/Participation-du-public/2020>

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- par voie électronique :
ddtm-consult-public-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt –
Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

Le dossier est consultable sur rendez-vous à prendre à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus.

L'autorité compétente pour prendre la décision en publiera une synthèse sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-mentionné. Au terme de cette procédure, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement (autorisation ou refus).